



Espace Hamelin  
17 rue de l'Amiral Hamelin  
75116 Paris  
33 (0)1 45 05 70 79  
[www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

Société  
Adresse 1  
Adresse 2  
Adresse 3  
Cde Postal Localité

Paris, le 24 mai 2013

Madame, Monsieur,

En tant qu'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics le 30 décembre 2012, DASTRI a pour mission de mettre en place le système national de collecte et de traitement des déchets d'activité de soin à risques infectieux, piquants, coupants et tranchants, produits par les patients en auto-traitement (DASRI-PAT). La liste des pathologies concernées a été fixée par un Arrêté du 23 août 2011.

L'éco-organisme a également pour mission de fournir en métropole, dans les DOM et les COM, les boîtes à aiguilles (BAA) que les pharmaciens d'officine et les PUI doivent distribuer gratuitement à ces patients.

A ce titre, vous pourrez passer vos commandes de BAA à partir du 29 mai en vous connectant sur notre site internet [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)<sup>1</sup> avec vos codes d'accès personnels :

- **Identifiant** : Identifiant
- **Mot de passe** : Mot de Passe

L'unité de distribution de base correspondra à 60 BAA de 1L (soit 1 carton de 60 x 40 x 30 cm) et 30 BAA de 2L (soit 1 carton de 60 x 40 x 21 cm).

Ce nouveau système d'approvisionnement en BAA se substitue à tous les autres systèmes existants : commande directe aux entreprises pharmaceutiques, distribution par les collectivités ou associations... Cependant, vous pourrez continuer à distribuer les BAA dont vous disposez afin d'éliminer les stocks restants.

Concernant la collecte des BAA remplies de DASRI-PAT, l'éco-organisme prendra le relais des dispositifs existants à l'issue de la période de concertation engagée à l'échelle locale depuis le mois d'avril, en application des conventions signées entre DASTRI et les gestionnaires de points de collecte (pharmacies, collectivités locales...).

Conformément au cahier des charges de l'agrément de l'éco-organisme, le dispositif de points de collecte conventionnés sera consultable en ligne à partir de fin juin sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) à travers un système de géolocalisation, actualisé en permanence.

Pour toute information sur DASTRI et sur la filière nationale de collecte et de traitement des DASRI-PAT, nous vous donnons rendez-vous sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr). Vous pouvez également contacter votre Conseil Régional de l'Ordre des pharmaciens.

Je vous remercie de contribuer au bon fonctionnement de la filière nationale de collecte et de traitement des DASRI-PAT, qui répond à un enjeu de santé publique, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Laurence Bouret**

Déléguée générale de DASTRI

<sup>1</sup> Pour vous aider à passer votre commande, vous pourrez contacter le n° Azur 0 810 022 001, du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Cette plate-forme téléphonique sera ouverte pour vous accompagner jusqu'en septembre 2013.